



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aide au developpement

Question écrite n° 4044

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la cooperation sur les observations emises par le Conseil economique et social quant a la politique de cooperation de la France. En effet, le CES souligne, dans son rapport « Developpement du tiers monde et Croissance francaise », en date de mai 1993, la multiplicité des acteurs, l'opacite dans les relations financieres, le flou dans les objectifs, etc. Le ministre de la cooperation estime-t-il ces critiques du CES fondees ? Quelles seront les orientations de la politique de cooperation de l'actuel gouvernement ? Compte-t-il reprendre a son compte les propositions faites par le CES telles que l'inflexion de la politique commerciale de la France en direction du tiers monde, la mise en place d'une structure politique chargee d'assurer la coherence de la politique suivie, la meilleure information sur les operations menees ?

Texte de la réponse

Le Conseil economique et social a presente, le 9 juin 1993, l'avis qu'il adresse au Gouvernement a partir du rapport dont M. Andre Dufaure a assure l'achevement. On notera que l'initiative de cette entreprise remonte a fevrier 1990 et exprime la preoccupation du conseil sur une dimension de la politique exterieure de la France, quel que soit le Gouvernement. Cet effort, et le rapport considerable qui en est le produit, s'inscrit dans une serie ancienne d'exercices. Comme d'autres travaux, il s'agit a la fois d'apprécier l'efficacite, pour nos partenaires, des cooperations que nous leur offrons, et d'examiner les avantages, de tous ordres, que l'aide au developpement rapporte. Ainsi l'ambition de cette initiative est-elle remarquable puisqu'il s'agit de faire la somme de multiples travaux d'evaluation et de bilan, tant sur les effets actuels du developpement des tiers-mondes que sur les perspectives a prendre en compte pour la croissance de la France a moyen et long terme. Le rapport fait apparaitre la difficulte pour tout citoyen d'appréhender les multiples dimensions de l'action exterieure de la France, tant les registres different et interferent, qu'il s'agisse de commerce exterieur, de flux financiers, d'aide au developpement par le relais de projets, ou d'enjeux geostrategiques. De l'ampleur des analyses patiemment conduites, il ressort quelques recommandations qui correspondent a des preoccupations du gouvernement. Un effort de transparence est necessaire : l'opacite soulignee par le conseil n'est pas deliberee mais procede de la multiplicité et de la diversite des objectifs et enjeux des relations avec les pays en developpement. Ceux-ci, le rapport le souligne, ne constituent pas un tiers monde homogene mais au contraire la decennie 8090 a fait emerger des evolutions differentes. Les pays du Sud asiatique constituent des poles de croissance, partenaires commerciaux, alors que les pays d'Afrique subsaharienne sont en recession. Par contre nous manquons d'outils de comptabilite homogenes pour evaluer nos engagements. Les diverses institutions publiques impliquees dans le developpement rendent compte au Parlement chaque annee de leur action et des moyens utilises. Toute clarification y est donnee sur l'emploi des moyens, sur l'evolution des masses budgetaires mobilisees (dons et prêts) par le Tresor, la caisse francaise et les departements ministeriels responsables de la coherence de la politique exterieure. Les objectifs de la cooperation pour le developpement font regulierement l'objet d'un debat au Parlement a l'occasion du vote de la loi de finances. Le debat d'opinion, le plus souvent active par les ONG, entretient une mise en question continue sur les priorites et les urgences quel que soit le gouvernement, depuis

plus d'une decennie un consensus s'exprime sur la vocation de la France a maintenir, quelles que soient les difficultes de la conjoncture, une politique de solidarite avec les pays en developpement et en particulier avec les PMA africains subsahariens. Ainsi la part majeure donnee a nos echanges avec les pays de l'OCDE et les enjeux de competitivite qui en decoulent n'a jamais, depuis des decennies, conduit a mettre veritablement en cause la priorite que nous donnons a une cooperation preferentielle avec les pays de la zone franc. Ces continuites n'excluent pas qu'il y ait a reexaminer, voire a reviser les instruments de cette cooperation et surtout les modeles d'intervention qu'ils vehiculent. La situation de l'Afrique, en crise economique, financiere, politique, en explosion demographique, nous conduit, de toute maniere, a mesurer la pertinence de nos appuis financiers, l'efficacite de nos pratiques de cooperation, l'adaptation de nos outils bilateraux aux effets des interventions lourdes des institutions multilaterales dont nous sommes membres. Le Conseil economique et social recommande, avec une prudence qu'il faut saluer, trois mesures : confier a l'INSEE l'elaboration d'instruments coherents de pilotage et de comptabilite de l'aide publique ; confier a des instances consultatives l'evaluation de l'aide telle quelle est conduite ; instaurer un instrument de coordination des actions confiees aux divers departements ministeriels et institutions sous tutelle. Sous la modestie des propositions, l'imperatif formule est ambitieux et tous ceux qui ont eu en charge la responsabilite de l'aide savent quelles sont les difficultes. Ces recommandations retiennent toute l'attention du gouvernement. Les debats que la session parlementaire autorise autour du budget 1994, permettront au gouvernement d'exposer a nouveau ses orientations. Il faut esperer que ces debats auront l'audience que merite cette part de l'action exterieure de la France a laquelle l'opinion est sensible. Le rapport et l'avis du conseil economique et social constituent un apport precieux a cette mise en debat a laquelle il est souhaitable que le Parlement et les representants des electeurs prennent part avec vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4044

Rubrique : Cooperation et developpement

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2069

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3196